

RESUME DE LA POLITIQUE DE SELECTION ET DE SUIVI DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Résumé de la politique de meilleure sélection et de suivi des intermédiaires financiers

Conformément à la réglementation en vigueur, FLORNOY prend toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients lors de l'exécution d'ordres sur instruments financiers. A cette fin FLORNOY est soumise à une obligation dite de « meilleure sélection » des PSI à qui elle transmet un ordre au nom et pour le compte des fonds communs de placement et/ou des mandats gérés pour exécution ainsi que des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement («SADIE»).

Flornoy a opté pour le statut de « client professionnel » et non de « contrepartie éligible » vis-à-vis des PSI qu'elle a sélectionnés, ceci lui permet de bénéficier d'un niveau de protection adéquat notamment en matière de qualité d'exécution de ses ordres.

1.1. Sélection et évaluation des PSI d'exécution

FLORNOY n'exécute pas les ordres, elle les transmet pour exécution à d'autres prestataires de services d'investissements. FLORNOY agit avec toute la compétence et le soin requis dans la sélection de ces intermédiaires.

Les PSI sélectionnés doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, les meilleurs résultats possibles pour le client selon les critères mentionnés ci-dessous, étant précisé que le poids de chaque critère peut différer selon le type d'actif traité et pour les clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total.

- Prix de l'instrument financier
- Coût de la réalisation de l'ordre,
- Rapidité d'exécution,
- Taille de l'ordre,
- Probabilité/Qualité du dénouement

Les diligences des PSI sélectionnées sont décrites dans la politique d'exécution des ordres mise en place par chacun.

Suivi des PSI d'exécution

Le suivi de la relation avec les PSI d'exécution est assuré en permanence par les gérants au travers de l'application de la meilleure exécution des ordres instruits suivant l'évolution des conditions de marché et d'environnement, et ce dans l'intérêt exclusif des OPCVM/FIA et des portefeuilles sous mandats gérés.

FLORNOY contrôle l'efficacité de sa politique de sélection des PSI d'exécution sur la base d'une évaluation semestrielle des intermédiaires sélectionnés. Une note globale est attribuée à chaque contrepartie après pondération des notes obtenues pour chacun des critères constants suivants :

- Note TCA composite - Transaction Cost Analysis (analyse du coût et de la qualité du prix d'exécution)
- Note offre de liquidité
- Note intelligence de marché

1.2. Sélection et évaluation des prestataires de SADIE

Les services d'aide à la décision d'investissement (« SADIE ») correspondent à des services de recherche et d'analyse fournis par des prestataires externes. Ils ont pour objet d'apporter une valeur ajoutée supplémentaire au travail des gérants.

Les prestataires sont sélectionnés par l'équipe de gestion de FLORNOY.

La revue et l'évaluation des prestataires sélectionnés sont effectuées semestriellement selon les critères suivants :

- Qualité de la recherche
- Quantité de la recherche
- Communication
- Marketing

Le budget recherche est mis à jour semestriellement par le comité Brokers composé des Directeurs de la gestion, d'un gérant action, d'un gérant obligataire et d'un analyste financier.

Les frais de recherche sont pris en charge par FLORNOY via un compte de recherche dédié, le Research Payment Account (RPA) alimenté par les commissions de courtage partagées (CCP/CSA).

1.3. Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du RGAMF (OPCVM) et 319-18 du RGAMF (FIA), FLORNOY rédige un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation lorsque ces frais représentent pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 000 €.

1.4. Liste des intermédiaires sélectionnés

FLORNOY a sélectionné les intermédiaires suivants au regard de leur politique d'exécution et des services d'aide à la décision fournis. Cette liste est revue semestriellement.

CATEGORIES D'INSTRUMENTS	INTERMEDIAIRES
Actions	KEPLER
	ODDO
	CIC
	MAINFIRST
	CARNEGIE
	GILBERT DUPONT
	TRADITION
Obligations	BERENBERG
	CARAX
	CREDIT SUISSE
	GOLDMAN SACHS
	KEPLER
	OCTO
	ODDO
	STIFEL
	STX
	SWEDBANK
	TRADITION
	AUREL BGC
	BANCO SANTANDER
	BNP PARIBAS
	DANSKE BANK
	PARETO
	UNICREDIT
TULLETT	

Date de la dernière mise à jour : 18/01/2022